

MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

**INTERVENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DES MALIENS DE
L'EXTERIEUR**

**LORS DE L'ATELIER DE NEW-YORK SUR LE DEVELOPPEMNT
DURABLE:**

NEW-YORK LE 1ER MARS 2016

Remerciements :

C'est un immense plaisir pour moi de prendre part aux travaux de l'atelier de New-York organisé par l'OIM dont la thématique, la pertinence et la symbolique, constituent un des véritables déterminants de l'approche « migration-développement ».

Cette réunion se tient à un moment où les questions de migration sont au devant de l'actualité internationale.

1- La migration et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés 2000 par les Etats membres de l'ONU et révisé en 2007, constituent un cadre de référence et d'action pour réduire la pauvreté dans le monde. Le Gouvernement du Mali depuis son adoption a multiplié des initiatives pour l'atteinte des objectifs et à mis en place un mécanisme de suivi avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers notamment le PNUD.

Depuis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Gouvernement du Mali s'est inscrit dans la logique d'atteinte des objectifs.

En ce qui concerne spécifiquement la migration, pour l'atteinte des objectifs dans ce domaine, je voudrai signaler que d'importantes initiatives ont été engagées par le gouvernement.

Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) (2012-2017) constitue la référence du Mali en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Il fédère, dans un cadre cohérent, l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles et identifie les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir. Le CSCR, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est le fruit d'une large concertation entre l'administration, les élus locaux, la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Mali.

La mission du CSCR est : *"Servir, pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales de soutien à la croissance accélérée et durable, d'amélioration des conditions de*

vie et de réduction des inégalités et disparité, au niveau rural comme urbain, entre les hommes et les femmes dans le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance et de gestion axée sur les résultats"

Objectif global du CSCR 2012-2017 : Accélérer la mise en œuvre des OMD à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) (2012-2017, la migration est inscrite comme axe prioritaire des objectifs 6 et 16 du plan d'actions.

2- Les enjeux de la migration pour le Mali :

La migration étant une opportunité et un défi pour le Mali, les Hautes Autorités du Mali ont développé des stratégies pour mieux gérer le phénomène.

La communauté malienne à l'étranger est estimée à 4 millions de personnes et ses apports en direction du pays sont importants et diversifiés. De ce fait, de nombreuses initiatives et structures ont vu le jour pour capitaliser la rente migratoire d'une part et de mieux protéger les Maliens de l'Extérieur et leurs biens d'autre part.

De nombreuses rencontres ont été organisées pour mettre la diaspora au cœur du développement du pays.

Le 1^{er} forum des opérateurs économiques maliens de l'extérieur s'est tenu les 30, 31 mars et le 1^{er} avril 1996, le Forum de la diaspora (13 au 17 octobre 2003), le Forum des investisseurs de la diaspora (11 au 13 décembre 2009), le Forum de la diaspora intellectuelle, scientifique et technique de 2010 (29 au 31 juillet 2010), les Assises Nationales de la Jeunesse du Mali (tenues du 06 au 08 juillet 2009 avec une forte implication de la jeunesse de la diaspora) et son plan d'actions, le Document de politique cadre de développement de la jeunesse (Initiatives Nationales de Développement de la Jeunesse) validé le 1^{er} février 2012 par le Conseil des Ministres, ont permis d'enclencher de véritables concertations desquelles ont émergé des recommandations très pertinentes.

Leurs apports des migrants sont importants en termes de satisfaction des besoins de consommation des familles, de transfert de fonds (estimés en 2007 à 300 milliards de F CFA/an, Etude BAD et en 2012 à 430 milliards, UEMOA) et de compétences. S'agissant des transferts de fonds de nos compatriotes, leur

contribution au développement du pays est évaluée à 70% de l'aide publique au développement et 11% du PIB.

3-L'évolution institutionnelle pour la gestion de la diaspora :

La place de la gestion institutionnelle de la migration malienne dans les structures gouvernementales ou paragouvernementales est significative.

Après la conférence Nationale de 1991, la gestion des Maliens de l'Extérieur relevait du Ministère des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. Pour meilleure gestion de la communauté malienne de l'étranger, la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur fut créée en 25 septembre 2000 et rattachée audit département

En vue de mieux structurer et valoriser les capacités de la diaspora et de ses associations, l'Etat a conféré au Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur le statut d'utilité publique. Le Haut Conseil est la structure fédérative des associations de migrants et est représentée dans 64 pays. Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur est une organisation faitière des Maliens de l'Extérieur avec un rôle consultatif auprès du Gouvernement, créée en novembre 1991. Il se fixe entre autres comme objectifs de rassembler tous les émigrés Maliens de l'extérieur sans distinction d'origine ethnique, régionale, confessionnelle, sociale et de sexe, d'encourager la participation des Maliens de l'extérieur au développement du pays, de participer à l'élaboration d'une politique adéquate de réinsertion des Maliens de l'extérieur.

La diaspora malienne est riche en ressources humaines et leur expertise est un atout majeur pour le développement du pays. Pour attirer les compétences maliennes de la diaspora, le Gouvernement a mis en place le programme TOKTEN. Le TOKTEN (*Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals*, ou encore *Transfert de Connaissances à travers les Nationaux Expatriés*), opérationnel depuis 1998 avec l'appui du PNUD. D'autres partenaires ont intégré le programme par la suite, notamment la Coopération française, l'UE. Le projet vise à travers le transfert de compétences des experts nationaux, le développement des secteurs stratégiques nationaux dont l'enseignement supérieur, l'agriculture, la santé et les PME-PMI.

La Cellule Technique du Co développement a été créée en 2002, pour valoriser les capacités de la diaspora dans le développement local. Son rôle est d'accompagner les initiatives des associations de migrants dans la mise en place

des infrastructures telles les écoles, les adductions d'eau, la construction de barrages ou de ponds...

Ces structures relèvent du Ministère en charge des Maliens de l'Extérieur créé en 2004 et qui a pour missions : la promotion des intérêts et la protection des Maliens établis à l'étranger, la mise en œuvre des actions relatives au retour et à la réinsertion des Maliens de l'extérieur, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à assurer une pleine implication des Maliens établis à l'extérieur dans la vie nationale et dans la réalisation des actions de développement.

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances du phénomène migratoire, le Centre d'Information et de Gestion des Migration (CIGEM) a été inauguré en octobre 2008 à Bamako suite à la série de dialogues politiques euro-africains.

Les multiples enjeux dans le champ de la migration, la forte volonté politique de gestion durable des flux migratoires, de sécurisation des maliens de l'extérieur et leur mobilisation pour le développement du pays sont autant de raisons qui ont justifié l'élaboration de la politique nationale de migration. C'est ainsi que le Gouvernement a adopté en Conseil des ministres le 03 septembre 2014 la Politique Nationale de Migration (PONAM) et son plan d'actions évalué à 120.000.000.000 FCFA.

L'objectif global de la Politique Nationale de Migration (PONAM) consiste à mieux gérer la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays.

C'est un projet ambitieux qui s'articule autour de deux volets essentiels : la gestion des migrations dans le cadre des normes internationales et la volonté de mettre en lien la migration et le développement.

La politique Nationale de Migration est structurée en huit principaux axes :

1. Protéger et sécuriser les migrants
2. Organiser et faciliter la migration légale
3. Favoriser une meilleure réinsertion des migrants de retour
4. Valoriser et mobiliser le capital (potentialités) des diasporas pour le développement
5. Renforcer les capacités des organisations de migrants et de la société civile

6. viser un meilleur positionnement stratégique du Mali sur les questions de migration
7. Améliorer la connaissance sur les migrations
8. Réadapter les conditions d'entrée, de séjour et d'établissement au Mali

Si les transferts de fonds vers notre pays sont importants, force est de reconnaître que de nombreux défis demeurent :

- le coût encore élevé des transferts malgré les efforts accomplis par le Gouvernement, notamment à travers la levée des clauses d'exclusivité qui a permis l'ouverture du secteur à la concurrence conformément aux dispositions réglementaires de l'UEMOA ;
- l'insuffisance des dispositifs d'accompagnement de ces fonds vers des projets productifs ou structurants ;
- le faible niveau de bancarisation des zones départ et d'accès aux opportunités de financement, avec un faible niveau de développement de produits financiers adaptés
- la prédominance des envois informels qui sont opérés en dehors des cadres bancaires, officiels,
- la prépondérante utilisation de ces fonds (plus de 80%) dans la consommation.

Courant 2015, une convention signée avec la Banque Internationale pour le Mali (BIM) a permettra la réduction des coûts des transferts et leur accès aux crédits pour réaliser des investissements productifs.

La politique nationale de migration, offre le meilleur cadre de partenariat et de coopération en matière de migration et développement et singulièrement la promotion des fonds des migrants.

4- Comment atteindre les Objectifs du Développement Durable par la migration ?

Pour que les migrants jouent pleinement leur rôle dans l'atteinte des Objectifs du développement 2030, un certain nombre de mesures s'impose :

- travailler dans une approche globale pour mieux gérer les opportunités et les défis liés au phénomène migratoire ;
- appuyer les actions visant à promouvoir l'emploi des jeunes tout en veillant à une équité entre garçons et filles ;
- assurer une protection internationale à tous les migrants quel que soit leur statut migratoire ;
- Mettre en place des mécanismes pour la réduction des coûts de transferts ;
- Soutenir l'entrepreneuriat productif des migrants et leurs investissements dans leurs localités d'origine à partir de leurs transferts de fonds et de leurs initiatives de codéveloppement ;
- Promouvoir la portabilité des droits sociaux des migrants de retour, ect.

Enfin, je renouvelle mes sentiments de fierté et de reconnaissance à l'OIM qui s'est mobilisée toujours à nos côtés pour le rapatriement volontaire de nos compatriotes en situation de détresse et pour la tenue d'un tel cadre qui j'en suis sûr, définira et facilitera la mise en œuvre des recommandations pertinentes pour un développement durable, vivement souhaité par tous.

Le Gouvernement du Mali vous rassure de son entière disponibilité pour un partenariat des plus fructueux, à même de favoriser une meilleure gestion des migrations.

Je vous remercie de votre aimable attention